

Continue

















## Inscription agrégation interne 2025

Pour devenir conseiller principal d'éducation titulaire, la première étape est de réussir un concours de recrutement externe ou interne. Les conditions d'inscription et les épreuves varient en fonction de la voie choisie. Pour devenir psychologue de l'éducation nationale titulaire, la première étape est de réussir un concours de recrutement externe ou interne. Les conditions d'inscription et les épreuves varient en fonction de la voie choisie. Toute l'information sur les recrutements, les métiers et la carrière des personnels administratifs de l'Éducation nationale. Toute l'information sur les métiers, le recrutement et la carrière des personnels d'encadrement de l'éducation nationale : personnels de direction et d'inspection, administrateurs de l'État, emplois fonctionnels. Toute l'information sur les recrutements, les métiers et la carrière des personnels de santé et social de l'Éducation nationale. Toute l'information sur les recrutements, les métiers et la carrière des personnels de la jeunesse et du Sport. PartagerOuvrir les liens de partageFermer les liens de partage Retrouvez les dates clefs des concours de l'enseignement. Les dates d'inscription à la session 2025 des agrégations, des Capes, des Capes, des Capet et des CAPLP ont été publiées. Les inscriptions aux concours 2025 de l'enseignement sont prolongées : elles seront ouvertes jusqu'au 21 novembre 2024. Vous pourrez vous inscrire uniquement par internet, sur le site dédié aux inscriptions aux concours de l'enseignement : Cyclades. Si vous vous êtes inscrit à un concours interne, la date limite d'envoi du dossier RAEP est fixé e 26 novembre 2024. Vous retrouverez les modalités d'envoi du dossier sur le site Devenir enseignant. Le calendrier détaillé pour chaque concours est consultable sur le site Devenir enseignant. Les épreuves écrites des concours enseignant du second degré auront lieu entre le 27 janvier et le 8 avril 2025. Les épreuves écrites des agrégations auront lieu du 27 janvier au 12 mars 2025. Les épreuves écrites des Capes auront lieu du 31 janvier au 8 avril 2025 Les épreuves écrites du Capes auront lieu du 31 janvier au 7 mars 2025 Les épreuves écrites des Capet auront lieu du 6 au 7 mars 2025 Les épreuves écrites des CAPLP auront lieu du 26 au 27 mars 2025 Les dates de publication des résultats seront disponibles prochainement sur le site Devenir enseignant. Vous pourrez consulter les résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission : sur Cyclades pour les concours de l'enseignement du second degré, sur Cyclades pour le concours de CPE, sur Cyclades pour les concours PÉRIDIR-EPLIE. Le recrutement pour devenir professeur dans une école, un collège ou un lycée général, technologique ou professionnel, se fait par concours. Il s'agit de concours de la fonction publique. Les enseignants titulaires d'un concours bénéficient ainsi d'un statut de fonctionnaire. Pour répondre à des besoins de postes vacants, certaines académies recrutent hors concours. Vous pouvez ainsi être recruté comme professeur contractuel dans le premier ou le second degré pour des remplacements ou des fonctions à l'année, à temps partiel ou à temps complet (à condition que le recrutement soit ouvert dans la discipline dans laquelle vous souhaitez postuler). Les conditions de diplôme pour être recruté sont fixées à bac +3 pour enseigner dans les collèges, lycées généraux et technologiques, ou bac+2 pour exercer dans les lycées professionnels (voir diplômes professionnels pour certaines disciplines). Vous devez également être apte physiquement à l'exercice de l'emploi, avoir un casier judiciaire vierge de toute condamnation et être de nationalité française, ou être ressortissant d'un état membre de l'Union européenne, ou vous trouver dans une situation régulière au regard de la réglementation de résidence et du travail des étrangers en France. La rémunération dépend de vos qualifications et de l'expérience professionnelle dans les domaines de référence. L'enseignant contractuel est recruté en CDD, à temps plein ou partiel. Le contrat est fixé pour la durée du besoin à couvrir. S'il s'étend sur toute une année scolaire, le contrat comprend alors toutes les vacances scolaires et s'arrête à la veille de la rentrée suivante. Le programme a été publié le 10 avril 2024 et complété les 12 avril, 27 mai et 18 juin 2024. Section biochimie - génie biologique Le programme a été publié le 12 juillet 2024. Section design et métiers d'art Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section économie et gestion Le programme a été publié le 23 avril 2024. Section éducation physique et sportive Le programme a été publié le 13 septembre 2024 Section géographie Le programme a été publié le 27 mai 2024. Section grammaire Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section histoire Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section informatique Le programme a été publié le 29 juillet 2024. Section langues vivantes étrangères Allemand Le programme a été publié le 10 avril 2024 et modifié le 1er octobre 2024. Anglais Le programme a été publié le 10 avril 2024. Arabe Le programme a été publié le 10 avril 2024. Espagnol Le programme a été publié le 10 avril 2024. Italien Le programme a été publié le 10 avril 2024 et modifié le 11 avril 2024. Portugais Le programme a été publié le 20 juin 2024. Russe Le programme a été publié le 8 octobre 2024. Section lettres classiques Le programme a été publié le 10 avril 2024, modifié le 26 septembre 2024. Section lettres modernes Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section mathématiques Le programme a été publié le 4 juin 2024. Section musique Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section philosophie Le programme a été publié le 23 avril 2024. Section physique - chimie Le programme a été publié le 10 avril 2024. Option physique Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers Le programme a été publié le 4 juin 2024. Section sciences économiques et sociales Le programme a été publié le 23 avril 2024. Section sciences industrielles de l'ingénieur Le programme a été publié le 13 juin 2024. Section sciences médico-sociales Le programme a été publié le 4 juin 2024. Concours externe spécial de l'agrégation Section langues vivantes étrangères : anglais Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section lettres modernes Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section mathématiques Le programme a été publié le 4 juin 2024. Section physique-chimie option chimie Le programme a été publié le 4 juin 2024. Section physique-chimie option physique Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers Le programme a été publié le 4 juin 2024. Concours interne de l'agrégation et CAERPA Section arts plastiques Le programme a été publié le 29 mai 2024. Section biochimie - génie biologique Le programme a été publié le 10 avril 2024. Section design et métiers d'art L'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation ne prévoit pas la publication d'un programme annuel. Section économie et gestion Le programme a été publié le 29 juillet 2024. Section éducation physique et sportive Le programme a été publié le 7 mai 2024. Section histoire et géographie Le programme a été publié le 12 avril 2024. Mais son travail ne se limite pas à la présence en classe. À cela s'ajoutent les missions liées au service d'enseignement : le temps de préparation et de recherche nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, activités de suivi, d'évaluation et d'aide à l'orientation des élèves inhérentes à la mission d'enseignement, travail en équipe pédagogique ou pluri-professionnelle, relations avec les parents d'élèves ; les missions complémentaires exercées par certains enseignants, à travers des responsabilités particulières pour mener des actions pédagogiques dans l'intérêt des élèves. Ces missions peuvent être exercées au niveau d'un établissement ou au niveau académique. Professionnel des méthodes d'apprentissages et spécialiste de sa discipline, le professeur de lycée prépare plus de 42 heures par semaine en moyenne. Source : Note d'information de la DEPP - octobre 2022 Le professeur doit également mener des projets pédagogiques transversaux avec ses collègues, par exemple en mettant en place des activités interdisciplinaires, des visites pour découvrir le monde professionnel ou des sorties culturelles, en équipe et en partenariat avec les associations ou les institutions. Membre de l'équipe pédagogique, il contribue à la conception et à la mise en œuvre du projet d'établissement. Il participe à l'action de la communauté éducative, coopère avec les parents d'élèves et avec les partenaires de l'Éducation nationale (entreprises, associations, collectivités territoriales...) pour accompagner les élèves dans leur parcours de formation. Il s'implique dans la vie de l'établissement en faisant partie du conseil pédagogique ou encore du conseil d'administration Ouvert aux autres, il a le goût du dialogue et sait impliquer l'ensemble de l'écosystème qu'il construit en équipe autour de l'élève : ses collègues, les entreprises, les parents, les intervenants extérieurs, etc. [En vidéo] Être professeur en lycée professionnel Pour devenir enseignant en lycée professionnel dans les disciplines générales, il est conseillé de suivre, après une licence, la formation du master MEEF mention second degré spécialisée dans les métiers de l'enseignement. Cette formation intègre dans ses enseignements, orientés vers la pratique du métier, une préparation au concours de recrutement des enseignants qui est organisé en fin de seconde année de master. Pour devenir enseignant en lycée professionnel et avoir le statut de fonctionnaire, il faut avoir réussi le concours national du CAPLP. Il existe plusieurs voies de concours : le concours externe est ouvert pour les disciplines générales aux étudiants en deuxième année de master mais également aux titulaires de masters, y compris disciplinaires, ou de diplômes équivalents : pour les disciplines professionnelles et des métiers, une expérience professionnelle de 5 ans ou de 7 ans peut être prise en compte en complément d'un diplôme de niveau inférieur au master. Le troisième concours s'adresse aux personnes en reconversion professionnelle qui justifient de 5 années d'expérience professionnelle effectuées dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de droit privé, sans diplôme spécifique, le concours interne concerne les fonctionnaires et certains agents non titulaires. Pour répondre à des besoins de postes vacants, certaines académies recrutent hors concours. Il est ainsi possible d'être recruté comme professeur contractuel pour des remplacements ou des fonctions à l'année, à temps partiel ou à temps complet. Une fois recus au concours, les lauréats sont affectés dans une académie et nommés professeurs stagiaires. Les lauréats des concours externes qui étaient inscrits en deuxième année de master l'année du concours doivent être titulaires d'un diplôme de master pour être nommés. Pendant une année scolaire, les professeurs stagiaires suivent une formation en alternance adaptée. La formation proposée en Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) est différente selon que le professeur est lauréat du concours externe sans expérience professionnelle, lauréat du concours externe ayant bénéficié d'une alternance en établissement, lauréat du concours interne, avec une expérience d'enseignement confirmée, lauréat du même concours, avec une expérience d'enseignement, mais changeant de degré ou de discipline, etc. L'adaptation du parcours de formation initiale suppose qu'un temps adéquat, différent en fonction du parcours, lui soit consacré. Cela peut se traduire par des quotités d'exercice ou l'octroi de décharges différentes en fonction des parcours de formation. Cette année de formation est rémunérée. Dans le courant de l'année, ils formulent des vœux pour leur première affectation en tant que professeur titulaire. Ils sont titularisés après obtention d'un avis favorable du jury académique d'évaluation du stage en responsabilité. Ils deviennent alors professeurs de lycée professionnel. Rémunéré dès son année en alternance, un professeur débute à 2 196 euros brut mensuels, une fois titularisé. Il peut gagner jusqu'à 4 810 euros brut mensuels en fin de carrière (hors indemnités et heures supplémentaires). En savoir plus sur les rémunérations Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, des parcours adaptés en Inspé sont proposés pour devenir professeur titulaire. Ils sont titularisés après validation de leur parcours adapté et obtention d'un avis favorable du jury académique d'évaluation du stage en responsabilité. En savoir plus sur la reconversion professionnelle pour devenir enseignant Le professeur de lycée professionnel est amené tout au long de sa carrière à actualiser et à compléter ses compétences grâce à la formation continue. Les enseignants peuvent aussi évoluer dans l'exercice de leur métier ou changer d'activité au sein de l'Éducation nationale. Ceux d'entre eux qui souhaitent évoluer vers d'autres fonctions disposent d'interlocuteurs privilégiés pour accompagner leurs projets au sein des services académiques, auprès des directions des ressources humaines -notamment les conseillers mobilité/carrière-, mais également auprès des personnels d'inspection et des personnels de direction des établissements scolaires. Il est possible d'évoluer dans le domaine professionnel. Le professeur de lycée professionnel construit ses cours, dans le respect des programmes et des référentiels d'activités professionnelles et de certification pour accompagner la progression des élèves et de la classe sur toute l'année scolaire en prenant en compte les divers profils des lycéens. Le professeur qui dispense un enseignement professionnel fait bénéficier les élèves de son expérience et savoir acquis dans le cadre de sa pratique professionnelle s'il est issu du monde de l'entreprise. Il est en effet possible, dans le cadre d'une reconversion, d'enseigner une discipline professionnelle après une expérience professionnelle. Très attentif au parcours de l'élève, le professeur de lycée professionnel accompagne ce dernier dans son insertion en entreprise, l'aide dans sa recherche de période de formation en milieu professionnel (PFMP), veille à son bon déroulement et assure l'encadrement pédagogique de l'élève et son évaluation. Les temps de formation en entreprise sont importants pour les élèves, de douze à vingt-deux semaines selon le niveau de diplôme préparé (CAP, bac pro). Aussi, le professeur d'enseignement professionnel est-il l'un des interlocuteurs privilégiés des entreprises avec lesquelles il collabore étroitement à la préparation de ces périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) notamment. Il se doit de rester en relation permanente avec le monde professionnel pour assurer une veille technologique et professionnelle. En effet, les élèves qui lui sont confiés doivent être préparés au plus proche des réalités du terrain. Par ailleurs, il joue un rôle prépondérant dans l'accompagnement de chaque élève dans son projet professionnel du fait du grand nombre d'heures d'enseignement dispensées dans le domaine professionnel. Le professeur de lycée professionnel assure 18 heures de cours hebdomadaires. Mais son travail ne se limite pas à la présence en classe. À cela s'ajoutent les missions liées au service d'enseignement : le temps de préparation des cours, les corrections des devoirs et le suivi des relations avec les parents d'élèves, les conseils de classe, etc. Il peut également être amené à rédiger des sujets d'examens, à surveiller des épreuves, à corriger des copies d'examen ou à participer à des jurys. Il peut aussi assurer la mission de professeur principal et contribuer ainsi au suivi, à l'information et à la préparation de l'orientation des élèves d'une classe. Les enseignants du second degré public déclarent travailler plus de 42 heures par semaine en moyenne. Source : Note d'information de la DEPP - octobre 2022 Le professeur doit également mener des projets pédagogiques transversaux avec ses collègues, par exemple en mettant en place des activités interdisciplinaires, des visites pour découvrir le monde professionnel ou des sorties culturelles, en équipe et en partenariat avec les associations ou les institutions. Membre de l'équipe pédagogique, il contribue à la conception et à la mise en œuvre du projet d'établissement. Il participe à l'action de la communauté éducative, coopère avec les parents d'élèves et avec les partenaires de l'Éducation nationale pour accompagner les élèves dans leur parcours de formation. Il s'implique dans la vie de l'établissement en faisant partie du conseil pédagogique, du conseil école-collège ou encore du conseil d'administration. Ouvert aux autres, il a le goût du dialogue et sait impliquer l'ensemble de l'écosystème qu'il construit en équipe autour des élèves : parents, intervenants extérieurs, etc. [en vidéo] Devenez professeur d'anglais Pour devenir enseignant en collège, il est conseillé de suivre, après une licence, la formation du master MEEF mention second degré spécialisée dans les métiers de l'enseignement. Cette formation intègre dans ses enseignements, orientés vers la pratique du métier, une préparation au concours de recrutement des enseignants qui est organisé en fin de seconde année de master. Pour devenir enseignant en collège et avoir le statut de fonctionnaire, il faut avoir réussi le concours national du CAPES. Il existe plusieurs voies de concours : le concours externe est ouvert aux étudiants en deuxième année de master mais également aux titulaires de masters, y compris disciplinaires, ou de diplômes équivalents, le troisième concours s'adresse aux personnes en reconversion professionnelle qui justifient de 5 années d'expérience professionnelle effectuées dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de droit privé, sans diplôme spécifique, le concours interne concerne les fonctionnaires et certains agents non titulaires. Pour répondre à des besoins de postes vacants, certaines académies recrutent hors concours. Il est ainsi possible d'être recruté comme professeur contractuel pour des remplacements ou des fonctions à l'année, à temps partiel ou à temps complet. Une fois recus au concours, les lauréats sont affectés dans une académie et nommés professeurs stagiaires. Les lauréats des concours externes qui étaient inscrits en deuxième année de master l'année du concours doivent être titulaires d'un diplôme de master pour être nommés. Pendant une année scolaire, les professeurs stagiaires suivent une formation en alternance adaptée. La formation proposée en Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) est différente selon que le professeur est lauréat du concours externe sans expérience professionnelle, lauréat du concours externe ayant bénéficié d'une alternance en établissement, lauréat du troisième concours, lauréat du concours interne, avec une expérience d'enseignement confirmée, lauréat du même concours, avec une expérience d'enseignement, mais changeant de degré ou de discipline, etc. L'adaptation du parcours de formation initiale suppose qu'un temps adéquat, différent en fonction du parcours, lui soit consacré. Cela peut se traduire par des quotités d'exercice ou l'octroi de décharges différentes en fonction des parcours de formation. Cette année de formation est rémunérée. Dans le courant de l'année, ils formulent des vœux pour leur première affectation en tant que professeur titulaire. Ils sont titularisés après obtention d'un avis favorable du jury académique d'évaluation du stage en responsabilité. Ils deviennent alors professeurs certifiés. Rémunéré dès son année en alternance, un professeur débute à 2 196 euros brut mensuels, une fois titularisé. Il peut gagner jusqu'à 4 810 euros brut mensuels en fin de carrière (hors indemnités et heures supplémentaires). En savoir plus sur les rémunérations Le professeur de collège est amené tout au long de sa carrière à actualiser et à compléter ses connaissances grâce à la formation continue. Les enseignants peuvent aussi évoluer dans l'exercice de leur métier ou changer d'activité au sein de l'Éducation nationale. Ceux d'entre eux qui souhaitent évoluer vers d'autres fonctions disposent d'interlocuteurs privilégiés pour accompagner leurs projets au sein des services académiques, auprès des directions des ressources humaines -notamment les conseillers mobilité/carrière-, mais également auprès des personnels d'inspection et des personnels de direction des établissements scolaires. Il est possible d'évoluer dans sa mission et son poste, à travers une nouvelle affectation, une certification ou un concours : En obtenant une qualification supplémentaire, il peut devenir : maître-formateur, enseignant spécialisé. Grâce aux concours ouverts aux enseignants, il peut également changer d'activité et devenir : L'épreuve d'admissibilité des concours internes du Capes (sauf pour les sections documentation et éducation musicale et chant choral), du Capet et du CAPLP, consiste en l'étude, par le jury, d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) établi par le candidat. Ce dernier devra déposer son dossier dans son espace candidat Cyclades, rubrique "Mes justificatifs", au plus tard le mardi 26 novembre 2024, à 23h59 (heure de Paris). Le candidat devra obligatoirement utiliser comme page de couverture le document mis à disposition dans son espace candidat. Cyclades. Le non-respect du délai ou des modalités de dépôt du dossier entraînera automatiquement l'élimination du candidat. Épreuves écrites Les épreuves écrites se déroulent entre le 27 janvier et le 8 avril 2025. Les épreuves écrites auront lieu aux mêmes dates pour les concours de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé. Le lieu des épreuves sera précisé sur les convocations. Celles-ci, ainsi que les informations sur le matériel autorisé, seront disponibles dans l'espace candidat Cyclades, rubrique "Mes documents". Agrégation Concours externe et concours externe spécial : du lundi 17 février au mercredi 12 mars 2025. Concours interne : du lundi 27 janvier au jeudi 30 janvier 2025.